



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 3 mai 2016

Délibération n° B 2016-17

**Nouveau Centre d'Incendie et Secours d'ANDELOT-EN-MONTAGNE :
transfert de propriété du terrain : autorisation de signature à donner au
Président pour recevoir l'acte administratif, et à la Deuxième Vice-
Présidente pour le signer**

Membres en exercice : 5
Présents : 5
Nombre de votants : 5
Votes pour : 5
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
7/04/2016

L'an deux mille seize, le trois mai, à dix-sept heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Clément PERNOT, Bernard AMIENS, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 avril 2007, relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2010-02 du 20 mars 2010, relative au programme pluriannuel de travaux programmés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours en 2010 pour les projets immobiliers ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-33 du 18 octobre 2012, relative au programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-38 du 17 décembre 2014, relative au programme d'équipement 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-32 du 14 décembre 2015, relative au parc immobilier du Service Départemental d'Incendie et de Secours, avec notamment la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2016-10 du 29 mars 2016, relative à l'approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) de la construction du nouveau CIS d'ANDELOT-EN-MONTAGNE ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

L'article L 1424-12 du CGCT stipule que « le Service Départemental d'Incendie et de Secours construit, acquiert ou loue les biens nécessaires à son fonctionnement ».

L'emprise foncière retenue pour la reconstruction du CIS d'ANDELOT-EN-MONTAGNE, propriété de la commune, se compose de quatre parcelles d'une surface totale de 21 ares et 45 centiares.

Considérant la possibilité pour les établissements publics de rédiger un acte administratif pour l'acquisition ou la vente d'un bien, **il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de :**

- valider l'acquisition au prix d'un euro symbolique des parcelles cadastrées section AA n° 64, n° 67, n° 68, n° 69 d'une superficie de 21a 45ca situées sur la commune d'ANDELOT-EN-MONTAGNE et lui appartenant ;
- valider l'acquisition par un acte passé en la forme administrative, conformément au document joint ;
- m'autoriser à recevoir l'acte administratif et à effectuer les formalités de publicité foncière ;
- autoriser Madame Natacha BOURGEOIS, Deuxième Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, à signer le document.

DECISION N° B 2016-17 DU 3 MAI 2016

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'acquisition au prix d'un euro symbolique des parcelles cadastrées section AA n° 64, n° 67, n° 68, n° 69 d'une superficie de 21a 45ca situées sur la commune d'ANDELOT-EN-MONTAGNE et lui appartenant ;
- valide l'acquisition par un acte passé en la forme administrative, conformément au document joint en annexe ;
- autorise son Président à recevoir l'acte administratif et à effectuer les formalités de publicité foncière ;
- autorise Madame Natacha BOURGEOIS, Deuxième Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, à signer l'acte administratif.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 10 MAI 2016
Affiché le 11 MAI 2016
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 2ème trimestre 2016

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT